

POUR ADOPTION (PROJET) LE 23 AVRIL 2021

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

Projet de règlement numéro 2021-697 abrogeant le règlement numéro 2009-540 sur les usages conditionnels

ATTENDU que le Conseil municipal a adopté un programme particulier d'urbanisme (P.P.U.) pour le secteur de l'hôtel et du golf Estérel afin de planifier le développement de ce secteur en 2006;

ATTENDU que les aménagements du P.P.U. pour lesquels un règlement d'usage conditionnel a été mis en place ont été complétés et que le règlement numéro 2009-540 n'a alors plus raison d'être;

ATTENDU que la Ville désire abroger le règlement numéro 2009-540 sur les usages conditionnels;

ATTENDU que la séance tenante a lieu à huis clos, tel que prévu par les arrêtés de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au Conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné lors de la séance du 19 mars 2021;

ATTENDU que la personne qui préside la séance présente le règlement en expliquant que l'objectif de son adoption est d'abroger le règlement numéro 2009-540;

ATTENDU que des copies du projet de règlement ont été rendues disponibles au public sur le site Internet de la Ville d'Estérel (www.villedesterel.com) depuis l'ouverture de la séance tenante, étant donné que la séance se tient par téléconférence;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu à l'unanimité des Conseiller que ce conseil :

ADOpte le projet de règlement numéro 2021-697 abrogeant le règlement numéro 2009-540 sur les usages conditionnels.

ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long reproduit.

ARTICLE 2 Le présent règlement abroge à toutes fins que de droit l'ensemble du règlement numéro 2009-540 sur les usages conditionnels.

ARTICLE 3 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Joseph Dydzak, B.A. Hons., LL.B., M.B.A.
Maire

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

Procédure d'entrée en vigueur	
Avis de motion	19 mars 2021
Adoption du projet de règlement et présentation	23 avril 2021
Adoption du règlement	À déterminer
Avis public de promulgation	À déterminer